



Un état des lieux proposé par AMCOW

Approvisionnement en eau potable et assainissement en Burkina Faso

Traduire les financements
en services, à l'horizon
2015 et au-delà



Un état des lieux proposé par **AMCOW**

Approvisionnement en eau potable et assainissement au Burkina Faso

Traduire les financements
en services, à l'horizon
2015 et au-delà



Résumé stratégique

Au Burkina Faso, la volonté politique a été le facteur déterminant qui a permis au secteur de l'eau potable et de l'assainissement de progresser significativement. Le pays, parmi les plus pauvres au monde, s'est approprié les Objectifs du millénaire pour le développement en mettant progressivement en place une approche programmatique qui a culminé avec l'approbation du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA 2015). Le pays bénéficie de la confiance et du soutien de nombreux partenaires techniques et financiers (PTF), dont plusieurs viennent de s'engager dans un appui budgétaire sectoriel pour l'eau et l'assainissement.

Les perspectives en termes d'investissements jusqu'en 2015 sont bonnes : les engagements du gouvernement sont en augmentation et ceux des partenaires techniques et financiers stables. Le financement du programme d'investissement du PN-AEPA (dont le périmètre est plus large que celui des OMD) est sur la bonne voie, à condition que le rythme de mobilisation des fonds ne décélère pas et que le gouvernement, avec le soutien des PTF, investisse davantage dans l'assainissement domestique, encore trop négligé jusqu'à présent.

Malgré ces efforts importants, il est peu probable que le Burkina Faso atteigne les Objectifs du millénaire pour

le développement, sauf pour l'hydraulique urbaine (selon les données fournies par le JMP). La situation est particulièrement critique pour ce qui concerne l'assainissement rural et urbain.

Le grand défi qui reste à surmonter est celui de la décentralisation et de la gestion locale des services d'AEPA. Tous les acteurs de cette gestion locale, y compris les communes maîtres d'ouvrage, les services techniques déconcentrés de l'Etat devant les appuyer, mais aussi les associations d'usagers de l'eau et le secteur privé local, manquent cruellement de moyens humains, techniques et financiers pour prendre en charge leurs nouvelles responsabilités et assurer la pérennité des investissements.

Les faiblesses du système de suivi et d'évaluation relatives à l'assainissement rural empêchent d'apprécier les avancées et d'identifier les communes les plus en difficulté, de souligner les bonnes et mauvaises pratiques, et d'en retirer des enseignements. En outre, ces faiblesses constituent un frein à l'engagement des bailleurs de fonds.

Le présent rapport CSO2 du Conseil des ministres africains en charge de l'eau (AMCOW) a été produit en étroite collaboration avec le gouvernement du Burkina Faso et les différents acteurs du secteur.

Les mesures prioritaires convenues pour relever les défis du secteur AEPA et assurer que les financements soient efficacement traduits en services, sont les suivantes :

Contexte sectoriel

- Financer la mise en œuvre du Plan de développement des ressources humaines de la Direction générale des ressources en eau (DGRE), la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE) et des Direction régionale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (DRAHRH).
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités humaines, matérielles et financières des communes afin qu'elles puissent assumer leurs nouvelles responsabilités en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA).
- Poursuivre l'effort de mobilisation des ressources internes et externes, en premier lieu en faveur de l'assainissement domestique en milieu rural.
- Améliorer le processus de suivi-évaluation de l'utilisation des financements en impliquant tous les acteurs : Etat (ministère chargé de l'hydraulique et de l'assainissement, ministère chargé des finances) et services déconcentrés, partenaires techniques et financiers, organisations non-gouvernementales, communes et secteur privé.
- Améliorer et simplifier les procédures de passation des marchés publics.
- Assurer la cohérence des normes et définitions utilisées pour le calcul des taux d'accès à l'AEPA par la DGRE/DGAEUE, l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) et l'Institut national des statistiques et de la démographie (INSD) notamment.
- Mener une enquête ménage visant à établir des statistiques de référence fiables pour l'accès à l'assainissement amélioré.
- Concevoir et mettre en œuvre au sein du ministère chargé de l'hydraulique et de l'assainissement un dispositif unifié de collecte, de traitement et de diffusion des données de programmation et de suivi des réalisations physiques, en fonction du calendrier d'élaboration de la Loi de Finances.

Hydraulique rurale

- Généraliser la réforme de la gestion des systèmes d'hydraulique rurale à l'ensemble des régions.
- Augmenter très rapidement les moyens humains, financiers et matériels mis à disposition des communes et des directions régionales pour leur permettre d'assumer les nouvelles responsabilités qui leur sont attribuées dans le cadre de la décentralisation.
- Renforcer les compétences des associations d'usagers de l'eau et du secteur privé.

Hydraulique urbain

- Augmenter la quantité d'eau produite (captée, traitée et distribuée) dans les 14 centres secondaires déficitaires.
- Améliorer le délai de recouvrement des factures de l'administration centrale et des collectivités territoriales.
- Poursuivre la mise en œuvre des recommandations de l'audit de certification 9001/2000 de l'ONEA.

Assainissement et hygiène en milieu rurale

- Augmenter très rapidement les financements alloués à l'assainissement domestique.
- Mener une analyse des facteurs de succès et d'échec des interventions passées pour trouver les moyens les plus efficaces de stimuler la demande et de promouvoir l'assainissement en vue d'accélérer les réalisations d'ouvrages et ce, à terme, pour élaborer et diffuser un guide méthodologique des projets (alimentation en eau potable, hygiène et assainissement).
- Initier une campagne de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au niveau des ménages à l'échelle nationale et sur la durée.

Assainissement et hygiène en milieu urbain

- Développer les activités de vidange mécanique et les capacités de traitement des eaux usées et excréta dans les centres urbains.
- Trouver des solutions techniques et financières réalistes pour accompagner le développement de l'assainissement collectif à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso en prenant en compte la demande (faible) pour un tel service, la disponibilité des usagers domestiques et industriels à payer, et la nécessité de viser à terme un équilibre financier durable du sous-secteur.
- Mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de Plans stratégiques d'assainissement dans les centres secondaires et les zones d'habitat spontané de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.



Table des matières

	Acronymes et abréviations	6
1.	Introduction.....	7
2.	Panorama général du secteur : tendance en termes d'accès et de financement	8
3.	Evolution du contexte sectoriel : présentation de la matrice d'évaluation CSO2	11
4.	Cadre institutionnel	13
5.	Financement du secteur et son utilisation.....	15
6.	Suivi et évaluation.....	17
7.	Sous-secteur de l'hydraulique rurale.....	19
8.	Sous-secteur de l'hydraulique urbaine	21
9.	Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural	23
10.	Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu urbain.....	26
	Notes et références.....	29

Acronymes et abréviations

AEP(A)	Approvisionnement en eau potable (<i>et assainissement</i>)	KfW	Agence allemande de crédit pour la reconstruction et le développement (<i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>)
AEPS	Réseau d'adduction d'eau potable simplifié	MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
AFD	Agence française de développement	O&M	Exploitation et maintenance (<i>Operation and Maintenance</i>)
ATPC	Assainissement total piloté par la communauté (<i>Community-Led Total Sanitation</i>)	OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
AUE	Associations d'usagers de l'eau	OMS	Organisation mondiale pour la santé
BAD	Banque africaine de développement	ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
BPO	Budget-programme par objectif	ONG	Organisation non gouvernementale
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme	PCD-AEPA	Plan communal de développement pour l'AEPA
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	PEA	Poste d'eau autonome
CSO	Etats de lieux par pays (<i>Country Status Overviews</i>)	PMH	Pompe à motricité humaine
DANIDA	Agence danoise pour le développement international	PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement
DED	Service allemand de développement	PSA	Plan stratégique d'assainissement
DGAEUE	Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta	PTF	Partenaires techniques et financiers
DGRE	Direction générale des ressources en eau	SIDA	Agence suédoise pour le développement international (<i>Swedish International Development Agency</i>)
DRAHRH	Direction régionale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques	SIG-OMD	Système d'information géographique sur les OMD
GTZ	Société allemande de coopération technique	TCM	Toilette à chasse manuelle
IEC	Information, éducation et communication	UE	Union européenne
INOH	Inventaire national des ouvrages hydrauliques	UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance (<i>United Nations Children's Fund</i>)
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie	VIP	Latrine améliorée à fosse ventilée (<i>Ventilated and Improved Pit</i>)
JICA	Agence japonaise de coopération internationale (<i>Japanese International Cooperation Agency</i>)	WSP	Programme Eau et Assainissement (<i>Water and Sanitation Program</i>)
JMP	Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'AEPA (<i>Joint Monitoring Program</i>)		

Taux de change: 1 USD = 489,02 F CFA¹.

1. Introduction

Le Conseil des ministres africains en charge de l'eau (AMCOW) a engagé la réalisation de cette deuxième édition des états des lieux par pays (Country Status Overviews, (CSO2)) afin de mieux comprendre quels sont les facteurs qui encouragent une amélioration dans l'accès à l'eau et à l'assainissement et d'identifier ce que les gouvernements membres peuvent faire pour accélérer ce progrès dans les pays de l'Afrique subsaharienne². AMCOW a confié l'élaboration des CSO au Programme eau et assainissement (WSP) de la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement, qui le réalisent en étroite collaboration avec l'UNICEF et l'OMS, dans plus de 30 pays d'Afrique subsaharienne. Le présent rapport CSO2 a été produit en 2009/2010 en étroite collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso et les différents acteurs du secteur.

L'analyse du CSO a pour objectif d'aider les pays à évaluer les processus qui traduisent les financements disponibles en services de qualité, et ce pour chacun des quatre sous-secteurs : eau, assainissement et hygiène, en milieu rural et urbain. Cette analyse se base sur trois principaux éléments: un examen de l'évolution des taux d'accès au service, un modèle financier qui sert à apprécier l'adéquation des investissements prévus, et une matrice d'évaluation qui permet d'identifier les principaux goulots d'étranglement le long des processus de fourniture des services. Ainsi, le CSO2 permet non seulement d'établir si, au rythme actuel de progression des taux d'accès, les flux de financement prévus sont suffisants pour atteindre les objectifs sectoriels, mais également d'identifier les actions à mettre en œuvre pour assurer que les financements soient plus efficacement traduits en services d'eau et d'assainissement. Dans cet esprit, des actions prioritaires spécifiques ont été définies en concertation avec les différentes parties prenantes. Un rapport de synthèse régionale, disponible séparément, présente les enseignements et meilleures pratiques tirés des différentes analyses nationales et pouvant aider les pays à mettre en œuvre ces actions prioritaires.

2. Panorama général du secteur : tendance en termes d'accès et de financement

Evolution des taux d'accès et tendances d'ici 2015

D'après les statistiques du ministère en charge de l'eau et de l'assainissement produites dans le cadre du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) sur la base des données démographiques issues du recensement administratif de 2004³, le Burkina Faso ne sera pas en mesure d'atteindre, d'ici 2015, l'objectif qu'il s'est fixé pour le secteur de l'eau potable : 59 pourcent est le taux d'accès en 2008 pour un objectif de 79 pourcent en 2015. Par contre, les chiffres du Joint Monitoring Programme (JMP)⁴ suggèrent que, avec un taux d'accès de 76 pourcent, le Burkina Faso avait déjà dépassé en 2008 le taux de 72 pourcent correspondant aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en matière d'eau potable. Si le rythme des réalisations se maintient jusqu'en 2015, le pays dépassera donc largement cet objectif (cf. graphique 1)⁵. Notons cependant que les définitions et les méthodes de calcul du JMP diffèrent de celles du PN-AEPA, ce qui explique cette différence dans les estimations (voir plus bas section 6).

Pour l'assainissement, les statistiques gouvernementales et du JMP concordent : avec un taux situé autour de 10 pourcent en 2008, le pays ne pourra pas atteindre l'objectif sectoriel de 55 pourcent en 2015⁶.

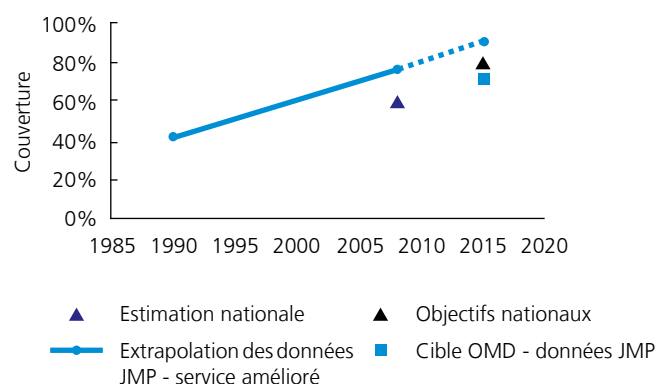
Il est à remarquer que sur les graphiques ci-dessus le rural et l'urbain sont agrégés. Ces moyennes masquent en réalité des écarts importants entre la situation dans les villes et dans les campagnes. Ces écarts sont plus ou moins grands si l'on considère les chiffres fournis par le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement et ceux utilisés par le JMP, et ce aussi bien pour l'eau potable que pour l'assainissement (voir plus bas sections 7 à 10). Mais le constat général reste le même : le milieu rural, où habite 81 pourcent de la population, est nettement à la traîne par rapport à l'urbain en termes d'accès aux services.

Besoins en investissements : les financements sont-ils suffisants?

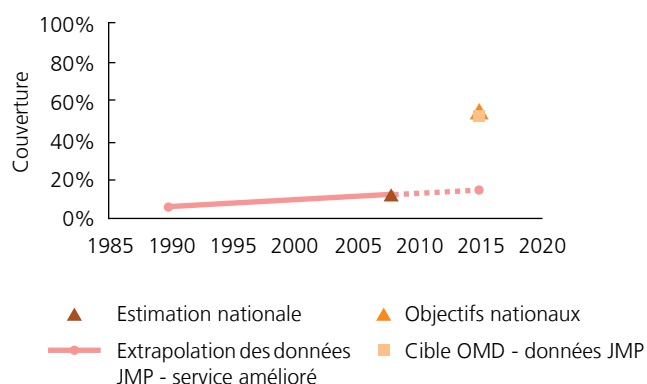
L'estimation des besoins en investissements du secteur eau potable et assainissement (AEPA) a été faite par le

Graphique 1
Evolution de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Accès à l'eau



Accès à l'assainissement



Sources: DGRE, ONEA et rapport JMP 2010.

gouvernement burkinabè lors de l'adoption du PN-AEPA en 2006. Elle se base sur les orientations stratégiques du PN-AEPA, sur les taux d'accès 2005 et sur les objectifs 2015 fixés par le gouvernement. Pour l'assainissement, il est à noter que le champ couvert par l'estimation gouvernementale est plus large que celui des OMD. En effet, il inclut également les ouvrages de collecte des eaux grises dans les ménages, les stations de traitement des eaux usées, l'assainissement public et institutionnel (blocs sanitaires dans les écoles, centres de santé et lieux publics), ainsi que des activités de formation et de promotion de l'hygiène.

D'après cette estimation gouvernementale, il en ressort que 1 085 millions USD sont nécessaires pour financer l'ensemble des investissements prévus entre 2007 et 2015 pour le secteur de l'eau potable, et 250 millions USD pour le

secteur de l'assainissement⁷. Fin 2009, c'est-à-dire avant la mi-parcours, environ 50 pourcent des financements étaient engagés pour l'eau potable. Le pourcentage est similaire pour les financements consacrés à l'assainissement; cependant, alors que les taux d'accès à l'eau ont largement augmenté grâce à ces investissements, cela n'a pas été le cas pour l'assainissement. Ceci s'explique par le fait que la majorité de ces financements ne sont pas destinés aux latrines familiales mais à l'assainissement public et institutionnel (milieu rural) ou à la collecte et le traitement des eaux grises (milieu urbain), deux formes de services qui ne sont pas comptabilisés dans les taux d'accès⁸. Si on inclut la contribution des ménages, le gouvernement doit encore mobiliser au moins 83 millions USD par an entre 2010 et 2015 pour l'eau potable et 17 millions pour l'assainissement, auprès des bailleurs de fonds, des usagers et sur son budget propre (cf. tableau 1).

Tableau 1
Chiffres relatifs à la couverture et aux investissements⁹

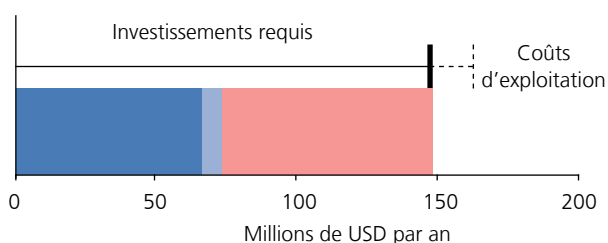
	Couverture	Cible	Population à desservir	Investissements requis			Investissements publics prévus Bailleurs de fonds			Contribution ménages attendue	Besoin net en financement
				Total	Total	Public	Etat	et ONG	Total		
	2008	2015	2007-15*	2010-15							
	%	%	'000/an	Millions de USD par an							
Hydraulique rurale	56%	76%	620	76	94	84	4	37	41	5	48
Hydraulique urbaine	75%	87%	222	45	56	51	4	21	25	2	28
Hydraulique totale	59%	79%	842	121	149	135	8	58	66	7	76
Assainiss. rural	10%	54%	956	16	20	19	1	8	8	0	11
Assainiss. urbain	17%	57%	282	12	13	11	1	7	8	2	3
Assainiss. total	11%	55%	1.246	28	33	30	2	15	17	2	14

*Les projections initiales (2007) des besoins annuels étaient inférieures. Parce que les déficits annuels se sont accumulés au cours de la période 2007-09, les besoins annuels sont aujourd'hui plus élevés pour les années restantes 2010-15.

Source: Les estimations PN-AEPA ont été ajustées pour les années restantes de la période 2010-2015.

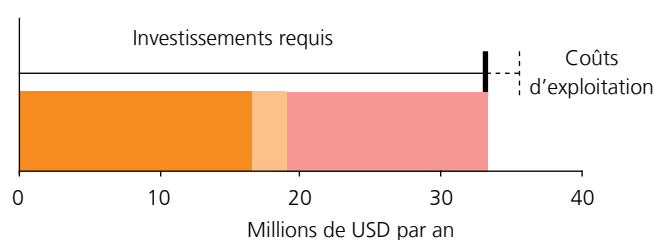
Graphique 2
Investissements requis vs. investissements prévus (publics) et supposés (ménages) en matière d'eau

Accès à l'eau



- Investissements publics prévus
- Contribution ménages attendue
- Besoin net en financement

Accès à l'assainissement



- Investissements publics prévus
- Contribution ménages attendue
- Besoin net en financement

Source: Les estimations PN-AEPA ont été ajustées pour les années restantes de la période 2010-2015.

Pour ce qui concerne l'atteinte des OMD stricto sensu¹⁰, c'est-à-dire sans inclure les ouvrages de collecte et traitement des eaux usées ni l'assainissement public et institutionnel, le besoin en financement serait moindre, mais un pourcentage beaucoup plus important devrait être consacré spécifiquement à améliorer les installations d'assainissement domestique. En effet, pour le milieu rural, par exemple, on estime que seulement 8 pourcent des financements actuels sont consacrés aux latrines familiales. Ainsi, si l'actuelle répartition dans l'affectation des fonds continue, l'effort financier supplémentaire qui serait nécessaire pour atteindre l'OMD pour l'assainissement est énorme¹¹.

Pour l'eau potable, si les données du JMP, qui montrent des taux d'accès beaucoup plus élevées, avaient été utilisées à la place des statistiques du PN-AEPA, le besoin en financements pour maintenir un taux d'accès égal ou supérieur à celui de l'Objectif du millénaire pour le développement¹² serait apparu moindre.

En plus des besoins en investissements présentés plus haut, environ 18 millions USD par an seront nécessaires pour financer les coûts d'exploitation et de maintenance (O&M), dont 15 millions pour les infrastructures d'hydraulique rurale et urbaine (estimations CSO2, cf. tableau 2). Comme c'est le cas dans bon nombre de pays, au Burkina Faso, il y a une hypothèse implicite que les coûts d'exploitation et de maintenance seront recouverts auprès des usagers par le biais d'un tarif, mais en pratique, force est de constater que cet objectif n'est pas toujours atteint. Si une certaine partie de ces coûts pourra être

Tableau 2
Besoins annuels en matière d'exploitation et de maintenance

Sous-secteur	O&M mUS\$/an
Hydraulique rurale	8
Hydraulique urbaine	7
Hydraulique totale	15
Assainiss. rural	2
Assainiss. urbain	1
Assainiss. total	3

Source: Matrice d'évaluation CSO2.

récupérés auprès des usagers notamment via la facture d'eau, le reste devra certainement être pris en charge par l'Etat – ce qui réduirait la quantité de fonds disponibles pour les investissements.

Ces contraintes ne sont pas les seules pesant sur l'atteinte des objectifs. Pour chaque composante du processus de fourniture du service, d'autres facteurs peuvent limiter l'impact des actions censées traduire les financements disponibles en accès durable à l'eau potable et l'assainissement pour les populations. Lorsque ces goulots d'étranglement empêchent le processus de fonctionner correctement, alors le besoin réel en financement est susceptible d'être bien plus élevé que prévu. La suite du présent rapport fait une analyse détaillée de chaque composante de ce processus pour chaque sous-secteur, identifiant les principaux obstacles et présentant les actions prioritaires à mettre en œuvre pour les surmonter.

3. Evolution du contexte sectoriel : présentation de la matrice d'évaluation CSO2

La récente et efficace restructuration du secteur AEPA, avec le développement d'un service public de qualité en milieu urbain depuis le milieu des années 1990 et la mise en place d'une approche programmatique à partir de 2006, fait du Burkina Faso un pays exemplaire dans la sous-région ouest-africaine pour ce qui concerne le contexte sectoriel. Cependant, les OMD sont encore loin d'être atteints, surtout dans l'assainissement.

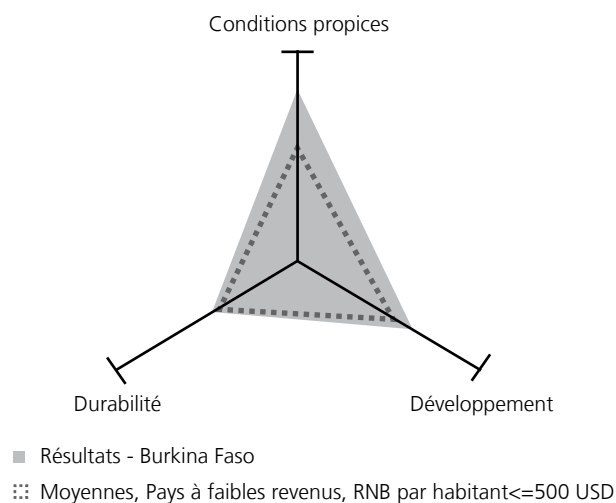
Dans le présent rapport, le secteur AEPA au Burkina Faso est examiné en détail sur la base de la matrice d'évaluation CSO2, un outil permettant d'identifier les avancées et obstacles le long du processus de fourniture des services et ce pour chaque sous-secteur. Cette matrice s'attache à examiner neuf éléments constitutifs du processus de fourniture du service, correspondant à des aspects spécifiques, classifiés en trois catégories : trois aspects qui font référence aux **conditions propices** permettant la mise en place des services (élaboration d'une politique ; planification des activités à mener ; budgétisation); trois aspects qui concernent le **développement** des services (mobilisation et suivi des financements ; équité dans l'utilisation de ces financements ; performance du service) et trois aspects relatifs à la **durabilité** de ces services (maintenance des ouvrages ; extension du service ; utilisation du service)¹³. Chacun de ces aspects spécifiques est évaluée à l'aide d'indicateurs et reçoit une notation correspondante qui varie de 1 (insuffisant) à 3 (excellent) en fonction de la performance.

Les résultats de la matrice d'évaluation pour le Burkina Faso montrent tout d'abord que les **conditions propices** en termes du contexte politique et institutionnel se sont considérablement renforcées dans la dernière décennie, hissant le Burkina Faso bien au-dessus de la moyenne des autres pays africains à faibles revenus, c'est-à-dire avec un RNB par habitant inférieur ou égal à 500 USD (selon la méthode Atlas de la Banque mondiale cf. graphique 3). Cela a été rendu possible par une forte volonté d'appropriation des OMD par le gouvernement. Les politiques (sous-) sectorielles ont été élaborées ou actualisées, et le cadre programmatique du PN-AEPA, a été mis en place de manière

concertée, incluant un programme d'investissement et des orientations stratégiques précises. La répartition des rôles entre acteurs est claire, évitant la multiplication des institutions et la dilution des responsabilités. Les autorités nationales exercent un leadership fort au sein du secteur, faisant preuve d'initiative et de transparence. Elles bénéficient par conséquent de la confiance et de l'appui de nombreux partenaires techniques et financiers (PTF).

Le **développement** du service d'eau potable suit un bon rythme qui lui permet de faire face à un accroissement démographique rapide (3,1 pourcent par an). En milieu urbain, on peut attribuer ce bon résultat à l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA), qui dans les années 1990 a su devenir une société d'Etat performante avec une bonne capacité d'absorption des financements extérieurs. Elle mène une politique de branchements sociaux accompagnée d'une politique de tarification abordable rendant le service accessible. L'intégration de l'eau et de l'assainissement sous son unique mandat permet la mise en cohérence et la péréquation des deux

Graphique 3
Résultat de la matrice d'évaluation pour le Burkina Faso, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus



Source: Matrice d'évaluation CSO2.

secteurs. Même si l'assainissement progresse moins vite, l'ONEA a su encourager le développement du sous-secteur grâce aux Plans stratégiques d'assainissement (PSA) et à l'utilisation de la redevance assainissement comme source de financement endogène, prévisible et pérenne. En milieu rural, le rythme d'extension des services est par contre beaucoup moins rapide pour ce qui concerne l'assainissement. Par conséquent, le résultat global de la matrice d'évaluation pour ce critère est plus modeste, empêchant le Burkina de s'élever très au-dessus de la moyenne des autres pays.

La matrice montre un résultat très positif également en ce qui concerne **la durabilité des services**, essentiellement grâce à la gestion technique et financière efficace de

l'hydraulique urbaine, à la réforme de la gestion des points d'eau en milieu rural, ainsi qu'aux divers programmes de renforcement des capacités des exploitants et artisans impliqués dans la gestion des ouvrages d'AEPA, à la fois en milieu rural et urbain.

Le tableau 3 ci-dessous présente synthétiquement les principales étapes historiques du processus de réforme du secteur AEPA au Burkina Faso. Les sections 4 à 6 ci-dessous approfondissent les avancées et défis du secteur AEPA dans trois domaines : cadre institutionnel, financement et suivi-évaluation, en comparant les performances avec celles des autres pays africains à faible revenu. Les indicateurs sont tirés de la matrice d'évaluation et présentés dans des graphiques au début de chaque section. Les sections 7 à 10 abordent ensuite chaque sous-secteur séparément.

Tableau 3
Aperçu historique des réformes sectorielles au Burkina Faso

Date	Événement
1970	Séparation de la gestion de l'eau et de l'électricité par la création de la Société nationale des eaux, société d'économie mixte qui intervient dans 7 centres urbains tandis que l'Etat supervise directement l'hydraulique rurale.
1976-1978	Première Politique de l'Eau et nationalisation de la SNE, transformée en Office national de l'eau intervenant dans 44 centres urbains.
1985	Transformation de l'ONE en Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) et création d'une redevance assainissement prélevée sur la facture d'eau.
1994	L'ONEA prend le statut de société d'Etat. La redevance assainissement est mobilisée pour financer le Plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou (PSAO).
1998	La Politique nationale de l'eau adoptée introduit la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso.
1996-2000	L'ONEA améliore ses performances techniques et financières.
2001	Adoption de la Loi sur l'eau.
2002	Création du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique, et des Ressources Halieutiques (MAHRH) comprenant une Direction générale en charge de l'eau et de l'assainissement.
2006-2009	Adoption du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) et élaboration de ses outils d'application.
2008	Séparation institutionnelle de la gestion de l'eau et de l'assainissement en milieu rural avec la création de la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE) à côté de la Direction générale des ressources en eau (DGRE).

Source: Analyse CSO2.

4. Cadre institutionnel

Mesures prioritaires

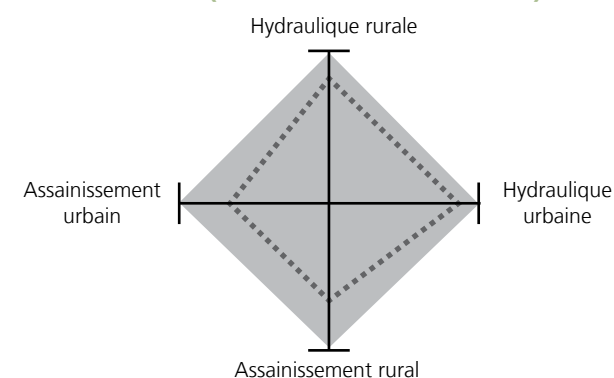
- Financer la mise en œuvre du Plan de développement des ressources humaines (2009-2012) de la DGRE, DGAEUE et des DRAHRH.
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités humaines, matérielles et financières des communes afin qu'elles puissent assumer leurs nouvelles responsabilités en matière d'AEPA (diffusion des outils du PN-AEPA, formation à l'utilisation de ces outils et aux procédures de passation des marchés publics, connaissance des responsabilités de chaque acteur et en premier lieu des directions régionales, définition des modalités d'intercommunalité, plaidoyer et recherche de financement, etc.).
- Appuyer les communes à faire un répertoire des acteurs intervenant sur leur territoire et les inviter à s'entendre sur un mécanisme de concertation périodique pour faire la programmation, l'harmonisation des approches, le bilan des activités et les perspectives. En parallèle, capitaliser et partager les expériences d'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale d'ici fin 2010 dans le but de promouvoir toutes les modalités d'appui-conseil aux communes.

L'institutionnalisation du PN-AEPA en 2006 a permis la montée en puissance du secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Burkina Faso (cf. graphique 4). Ce programme traduit la volonté des autorités et de leurs partenaires au développement de mettre en place de manière progressive un cadre programmatique pour l'atteinte des OMD. Le PN-AEPA détermine des objectifs quantitatifs en matière de réalisations et de

taux d'accès à atteindre d'ici 2015. Il prévoit également une série de mesures à adopter pour mieux coordonner le secteur et améliorer ses performances, notamment : la décentralisation de la gestion de l'AEPA, l'élaboration d'un budget-programme par objectif (BPO) triennal glissant, la mise en place d'un système de suivi-évaluation, le renforcement des capacités de tous les acteurs et l'harmonisation du référentiel de technologies.

Graphique 4

Résultat de la matrice d'évaluation du Burkina Faso concernant le financement et son utilisation, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus (voir notes de fin de texte)¹⁴



■ Résultats - Burkina Faso

⋯ Moyennes, Pays à faibles revenus, RNB par habitant <= 500 USD

Source: Matrice d'évaluation CSO2.

Dans la même dynamique, un document de Politique et Stratégie nationales d'assainissement a été discuté par tous les acteurs du secteur avant d'être adopté en 2007, la Politique nationale de l'eau a été actualisée en 2009 et un Document d'opérationnalisation de la stratégie d'assainissement des eaux usées et excréta en milieu rural a été validé la même année. Cette structuration du secteur a permis aux autorités centrales de l'Etat de gagner significativement en leadership au sein du secteur.

Au niveau central, la Direction générale des ressources en eau (DGRE) et la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE, créée en 2008) assurent sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) la définition des politiques relatives respectivement à l'eau potable et à l'assainissement liquide et pilotent l'exécution du PN-AEPA en milieux rural et urbain : elles identifient les besoins, planifient les activités, mobilisent les financements

pour le milieu rural, réglementent et coordonnent les interventions, développent les outils de gestion, de mise en œuvre et de suivi des projets, et supervisent leur application. Le MAHRH ainsi que le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie sont en charge de la régulation du secteur AEPA.

L'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) est la société d'Etat responsable du service d'eau potable et d'assainissement et de l'exécution du PN-AEPA en milieu urbain. Le Contrat-plan qui le lie avec l'Etat burkinabè lui attribue un rôle proche de celui de maître d'ouvrage délégué et le place sous la tutelle technique du MAHRH. Son périmètre d'intervention s'étend à la majorité des centres urbains de plus de 10 000 habitants, mais l'ONEA gère aussi en affermage des centres plus petits.

Au niveau local, les communes (rurales et urbaines) sont instituées depuis 2009 maîtres d'ouvrage,

responsables de la planification, de la réalisation des ouvrages et de la gestion du service d'eau et d'assainissement sur leur territoire. Elles élaborent leurs Plans communaux de développement pour l'alimentation en eau potable et assainissement (PCD-AEPA) sous la supervision des Directions régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (DRAHRH).

Il existe de nombreux cadres de concertation entre les partenaires du secteur, ce qui contribue à améliorer le niveau général de coordination mais a également pour effet de charger considérablement les agendas de chacun. Trois d'entre eux jouent un rôle particulièrement important : le Cadre de concertation regroupant l'Etat et ses partenaires et effectuant la revue annuelle conjointe du secteur ; le Cadre de concertation des bailleurs réunissant les principaux PTF une fois par mois sous la direction d'un chef de file tournant ; et le Cadre de concertation des ONG et associations.

5. Financement du secteur et son utilisation

Mesures prioritaires

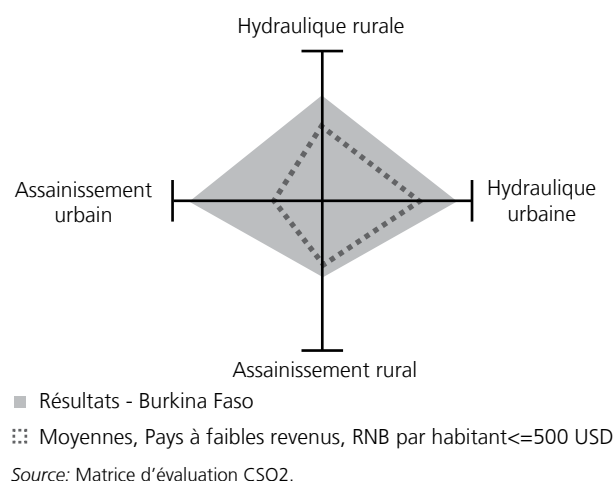
- Poursuivre l'effort de mobilisation des ressources financières internes et externes, en premier lieu en faveur de l'assainissement domestique en milieu rural.
- Améliorer le processus de suivi-évaluation de l'utilisation des financements (affinement des procédures d'établissement des lois de finance et du BPO, modification de la nomenclature budgétaire pour différencier l'eau de l'assainissement et le rural de l'urbain, élaboration d'un CDMT sectoriel prenant en compte les planifications communales, amélioration du Circuit intégré de la dépense publique) en impliquant tous les acteurs : Etat et services déconcentrés, PTF, ONG, communes et secteur privé.
- Comparer les taux d'exécution financière (calculés par activité du BPO) avec les taux d'exécution physique et mener un audit a posteriori de l'exécution des dépenses pour pouvoir vérifier la bonne utilisation des ressources et en mesurer l'impact sur le terrain.
- Améliorer et simplifier les procédures de passation des marchés publics – passant probablement par la déconcentration ou décentralisation des procédures et des crédits d'investissement, et les autorisations de programme en faveur de l'AEPA (MAHRH, Ministère des Finances, Ministère de l'Administration Territoriale).
- Simplifier les procédures de décaissement et d'avis de non-objection de certains PTF, faciliter et développer l'appui budgétaire sectoriel (DGRE/DGAEUE, PTF, Ministère des Finances).

Les performances du Burkina Faso en termes de financement du secteur AEPA se situent au-dessus de la moyenne des pays africains à faibles revenus (graphique 5), bien qu'un certain nombre d'obstacles persistent.

Il est particulièrement **malaisé de recenser et catégoriser l'ensemble des financements** alloués au secteur AEPA.

Graphique 5

Résultat de la matrice d'évaluation du Burkina Faso concernant le financement et son utilisation, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus¹⁵



La cohérence est faible entre les données transmises par les PTF, la DGRE, l'ONEA, celles inscrites sur les lois de finance (un projet sur trois n'y était pas listé en 2008), et celles fournies dans le BPO. Les plans de financements du PN-AEPA ne sont pas mis à jour automatiquement. Tout comme les lois de finance, ils ne permettent pas de différencier les engagements alloués aux quatre sous-secteurs (eau potable / assainissement, rural / urbain)¹⁶, ne recensent pas les financements mobilisés directement par les ONG, les prestataires privés ou les communes, et ne mesure pas la contribution directe des ménages au financement du secteur (que ce soit à travers le paiement de la facture d'eau ou leur contribution directe aux projets et programmes).

Bien que l'état déclare vouloir augmenter ses engagements sur fonds propres, sa contribution reste très incertaine et fluctuante. En effet, le Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) du MAHRH regroupe l'agriculture, l'hydraulique et les ressources halieutiques en une seule catégorie, sans clef de répartition budgétaire entre ces différents secteurs. Il ne permet donc ni de prévoir les ressources allouées spécifiquement par le gouvernement au secteur AEPA ni d'avoir la certitude que le Gouvernement maintiendra ces allocations. Le budget qu'il y consacre chaque année dépend donc plus de ses priorités annuelles que des objectifs et résultats auxquels il s'est engagé dans le cadre du PN-AEPA.

Du côté de l'aide au développement, quelques bailleurs de fonds se sont lancés dans un « pot de financement commun » (DANIDA, SIDA, GTZ en 2007) puis dans l'appui budgétaire sectoriel (DANIDA, SIDA, UE pour 170 millions USD en 2010). Pour le moment, ce mode de financement reste minoritaire et couvre environ 20 pourcent du montant total des investissements. Le reste des financements (représentant près de 80 pourcent des investissements) adopte l'approche classique par projets / programmes. Les principaux PTF du secteur sont DANIDA, la Banque mondiale, la BAD, l'AFD, la KfW / DED / GTZ, l'UNICEF, l'Union européenne, SIDA, JICA, la coopération chinoise et ONU-Habitat, des ONG et coopérations décentralisées (telles que les jumelages)¹⁷ sont également nombreuses et surtout présentes en milieu rural ; elles représentent néanmoins une part minoritaire des investissements (moins de 5 pourcent)¹⁸.

Globalement, la revue des dépenses publiques de 2008 a montré que **les allocations budgétaires en faveur de l'AEPA** (fonds propres du gouvernement et ressources externes hors ONG) ont très nettement augmenté ces dernières années passant de 27,4 millions USD en 2001 à 61,6 millions USD en 2007. Cette évolution s'est traduite par une augmentation à peu près proportionnelle du nombre des ouvrages réalisés et du taux d'accès. Les perspectives de financement sont relativement stables¹⁹: alors que certains bailleurs réduisent leur aide dans le contexte de la crise financière et économique mondiale, d'autres la maintiennent ou l'augmentent, leurs engagements étant fixés longtemps à l'avance, ce qui signifie que le flux des aides reste constant. Le total des financements prévus reste cependant insuffisant pour espérer boucler le plan

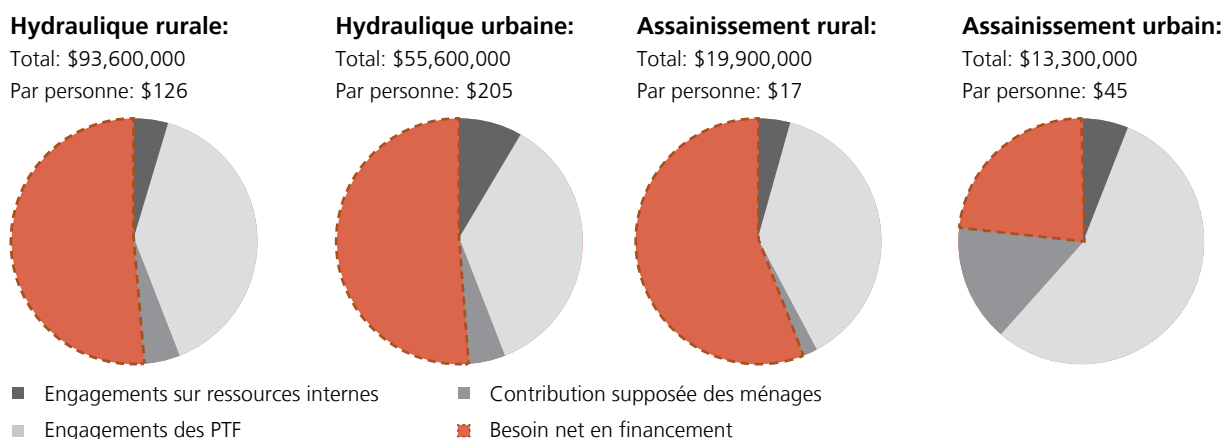
de financement du PN-AEPA avant 2015. Parmi les quatre sous-secteurs, l'assainissement urbain est celui pour lequel la situation est la moins défavorable, avec un déficit de financements d'environ un quart du total, alors que pour l'assainissement rural et pour l'hydraulique urbaine et rurale, le déficit dépasse la moitié des financements nécessaires (cf. graphique 6).

En ce qui concerne l'allocation de ces fonds en milieu urbain, il semble que l'ONEA ait favorisé jusqu'à présent l'alimentation en eau et l'assainissement de la capitale Ouagadougou au détriment des autres centres urbains, ce qui s'explique car les défis en termes de mobilisation de la ressource et de développement des services d'AEPA y sont plus grands. En milieu rural, les financements sont orientés sur les régions en déficit – qui sont assez bien connues pour l'hydraulique grâce au SIG-OMD – ou, lorsque les données font défaut, sur les régions non couvertes par les projets et programmes en cours.

La comparaison entre engagements et montants réellement décaissés est faite dans le rapport d'exécution financière du BPO. Les données disponibles montrent que le taux d'exécution des financements internes sur les trois dernières années s'élève en moyenne à 80 pourcent. Il est très largement supérieur à celui des dépenses sur financement externe, qui est d'environ 53 pourcent, avec un taux inférieur pour les emprunts que pour les dons. Ce faible taux d'exécution s'explique par des procédures de passation des marchés publics lentes et centralisées à Ouagadougou et par la lourdeur des procédures de non-objection et de décaissements de prêts de certains bailleurs de fonds.

Graphique 6

Besoins en investissements, totaux et par personne, et contribution engagée par les différents contributeurs



Source: Les estimations PN-AEPA ont été ajustées pour les années restantes de la période 2010-2015.

6. Suivi et évaluation

Mesures prioritaires

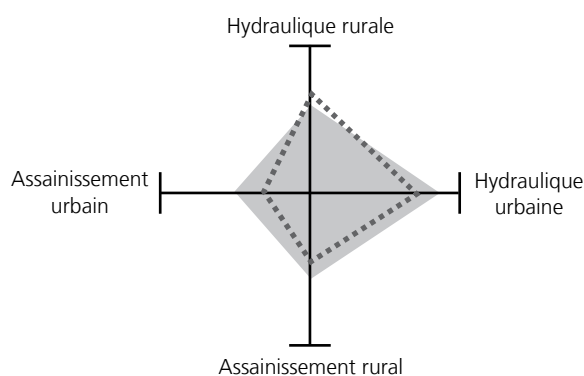
- Assurer la cohérence des normes et définitions utilisées pour le calcul des taux d'accès à l'AEPA par la DGRE/DGAEUE, l'ONEA, l'Institut national des statistiques et de la démographie (INSD) et les autres services produisant des statistiques (Ministère de la Santé, de l'Education, Institut géographique du Burkina, Ministère en charge de l'administration territoriale etc.), sous l'égide du Conseil national de la statistique et de la Direction générale de l'économie et de la planification (avant 2011).
- Mener une enquête ménage visant à établir des statistiques de référence fiables pour l'accès à l'assainissement amélioré avant 2011 (DGAEUE / DGRE, ONEA, INSD avec l'appui du Conseil national de la statistique et éventuellement le soutien du JMP).
- Concevoir et mettre en œuvre un dispositif unifié de collecte, de traitement et de diffusion des données de suivi des réalisations physiques en sein de la DGRE, en fonction du calendrier d'élaboration de la Loi de Finances (avant 2011).
- Former les points focaux communaux pour la collecte des données concernant la réalisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta, et ce dès 2010-2011 (responsabilité de la DGAEUE).

Le suivi de l'exécution du PN-AEPA s'effectue de manière transparente par l'administration nationale en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes au sein du Comité national de pilotage du PN-AEPA et des Comités régionaux de pilotage. Ils regroupent des représentants des collectivités territoriales, des ONG, des

représentants du secteur privé, des usagers et des bailleurs de fonds. Bien que ces derniers ne soient invités qu'à titre d'observateurs, ils participent activement à la réflexion critique et stratégique sur le secteur.

Graphique 7

Résultat de la matrice d'évaluation du Burkina Faso concernant le suivi-évaluation, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus²⁰



■ Résultats - Burkina Faso

⋮ Moyennes, Pays à faibles revenus, RNB par habitant ≤ 500 USD

Source: Matrice d'évaluation CSO2.

Les données de suivi-évaluation (avancement des réalisations et des taux d'accès) et la planification des activités physiques et financières pour l'année suivante sont intégrées au rapport national sectoriel AEPA et présentées aux réunions du Comité national de pilotage du PN-AEPA ainsi qu'à la revue annuelle conjointe du secteur. Si la qualité du suivi-évaluation s'améliore d'année en année, des faiblesses persistent.

Le premier problème réside dans les différentes définitions du milieu urbain et rural : pour la DGRE et l'ONEA, les localités ne sont pas catégorisées selon la division administrative utilisée par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) et le JMP, mais selon la délimitation du périmètre de l'ONEA, les deux ne coïncident pas tout à fait.

Le deuxième problème identifié grâce à la matrice d'évaluation concerne le mode de calcul du taux d'accès : l'INSD et le JMP calculent leur taux d'accès sur la base d'enquêtes auprès des ménages pour estimer la proportion

de la population utilisant des installations améliorées (d'eau potable ou d'assainissement), tandis que l'ONEA et la DGRE, par leur mécanisme de reporting des réalisations physiques, calculent leur taux de desserte en mesurant la proportion de la population ayant théoriquement accès à ces installations améliorées – qu'elle les utilise réellement ou non.

Le troisième problème porte sur les critères utilisés pour définir ce que signifie « avoir accès à une source d'eau et à un assainissement améliorés », qui ne sont pas harmonisées entre la DGRE / DGAEUE, l'ONEA, l'INSD et le JMP. Notamment, pour l'assainissement, les latrines considérées comme améliorées par la DGAEUE ne coïncident pas tout à fait avec les normes du JMP (ouvrage familial avec dalle lavable), qui à leur tour ne sont pas prises en compte dans les questionnaires des enquêtes ménagères de l'INSD. Par conséquent, leurs données respectives divergent significativement et aucun taux d'accès actualisé et fiable n'existe pour l'assainissement. Pour ce qui concerne le calcul du taux d'accès à l'eau, la DGRE, contrairement au JMP, tient compte de la qualité de l'eau, de la fonctionnalité du point d'eau et exclut les ouvrages de collecte des eaux de pluie et les sources protégées.

Le quatrième problème est dû à la difficulté de suivre les réalisations sur le terrain. En ce qui concerne l'hydraulique rurale, la situation de référence est connue grâce à l'inventaire national des ouvrages (INOH) conduit fin 2005. Depuis 2008, la base de données INOH est mise à jour annuellement, mais les ONG, communes et entreprises

ne transmettent pas toujours de manière exhaustive et fiable les données relatives à leurs nouvelles constructions et réhabilitations et la fonctionnalité et conformité des ouvrages avec les normes du gouvernement et du JMP ne sont pas précisées. Cela rend difficile le ciblage des zones prioritaires, l'estimation des coûts d'investissement et l'évaluation de l'efficacité des interventions. Par ailleurs, plusieurs services au sein de la DGRE sont chargés de la collecte des données de suivi. Ils adoptent des méthodes et périodicités différentes, de sorte qu'il est malaisé de comparer leurs chiffres. Pour l'hydraulique urbaine, la comptabilisation des points d'eau réalisés par d'autres acteurs que l'ONEA dans les quartiers non-lotés et à la périphérie des centres secondaires placés sous sa responsabilité est également difficile.

Pour l'assainissement, les ouvrages réalisés par les ménages hors projets et hors PSA ne sont pas comptabilisés et ceux réalisés par les ONG ne sont pas inclus systématiquement ou le sont de façon imprécise.

Afin d'améliorer le suivi et le reporting des réalisations d'hydraulique sur le terrain, le gouvernement a formé des points focaux au niveau de chaque région, commune, voire de chaque localité. La même chose devrait être mise en place prochainement pour l'assainissement. A terme, cela permettra de mettre à jour régulièrement la base de données des ouvrages et d'affiner les estimations sur le taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural. En outre, la décision a été prise lors de la revue annuelle 2010 d'uniformiser le processus de collecte et de traitement des données au sein de la DGRE.

7. Sous-secteur de l'hydraulique rurale

Mesures prioritaires

- Poursuivre l'élaboration des PCD-AEPA en veillant à une planification orientée par la demande, et accélérer leur mise en œuvre (DGRE avec l'appui financier des PTF).
- Généraliser la réforme de la gestion des systèmes d'hydraulique rurale à l'ensemble des régions (horizon 2015).
- Augmenter très rapidement les moyens humains, financiers et matériels mis à disposition des communes et des DRAHRH pour leur permettre d'assumer les nouvelles responsabilités qui leur sont attribuées dans le cadre de la décentralisation (MAHRH).
- Renforcer les compétences de tous les acteurs, non seulement des communes et DRAHRH qui ne bénéficient pas des formations en cours, mais aussi des AUE et des opérateurs privés. Les activités de formation doivent être généralisées et systématisées (MAHRH, au mieux dès 2010).

La matrice d'évaluation du sous-secteur de l'hydraulique rurale place le Burkina Faso dans la moyenne des pays africains à faibles revenus (cf. graphiques 10 et 11)²¹.

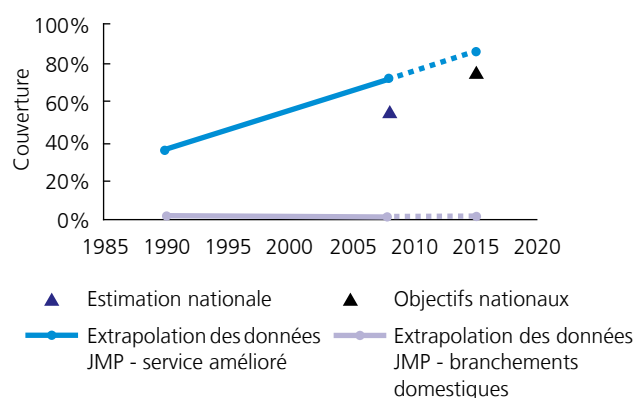
Pour ce qui est du développement du service, le PN-AEPA indique un taux d'accès de 55 pourcent à fin 2008, ce qui est insuffisant pour atteindre l'objectif 2015 fixé à 76 pourcent (cf. graphique 8). Selon le JMP au contraire, le Burkina Faso va dépasser l'objectif correspondant à la partie rurale de l'OMD pour l'accès à l'eau, puisque le taux estimé pour 2008 est déjà de 72 pourcent et ce malgré le fait que seule la moitié des financements requis par le PN-AEPA pour l'hydraulique rurale avait été acquise avant fin 2009. Plus de 300 millions USD restent à mobiliser

soit plus de 50 millions par an entre 2010 et 2015 (cf. graphique 9).

En outre, les estimations du CSO2 suggèrent qu'environ 8 millions USD par an seraient nécessaires pour l'exploitation et la maintenance des infrastructures, ce qui risque de peser sur les finances publiques compte tenu que ces charges sont rarement recouvertes par le tarif de l'eau.

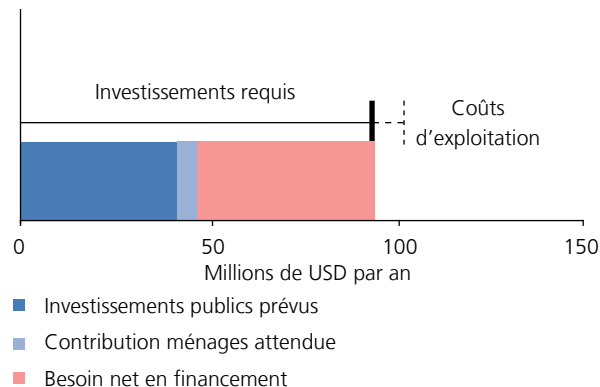
Les Plan communaux de développement pour l'AEPA (PCD-AEPA) sont en cours d'élaboration pour planifier les investissements d'une façon locale et participative. Des entreprises et des filières d'approvisionnement en pièces détachées existent pour réaliser les projets. Cependant, le

Graphique 8
Accès à l'eau potable en milieu rural



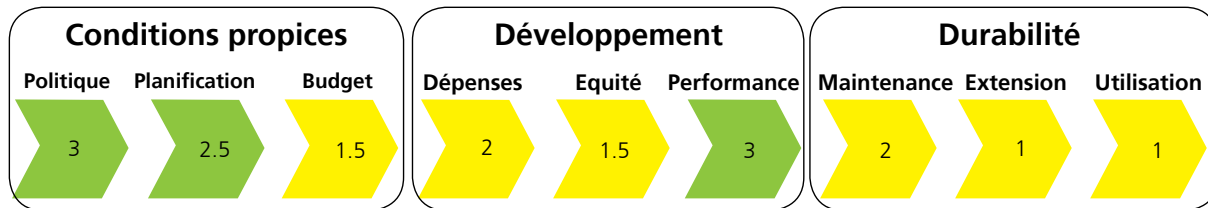
Sources: DGRE et rapport JMP 2010.

Graphique 9
Besoins en investissements dans l'hydraulique rurale



Source: Les estimations PN-AEPA ont été ajustées pour les années restantes de la période 2010-2015.

Graphique 10
Matrice d'évaluation pour l'hydraulique rurale

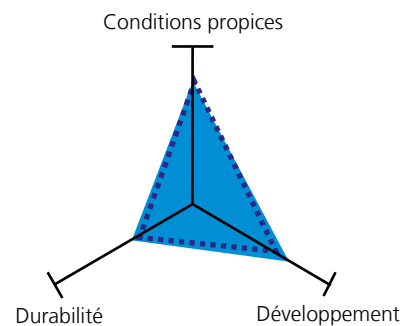


Source: Matrice d'évaluation CSO2.

sous-secteur aura à relever le défi de la décentralisation en cours. A présent, les communes n'ont ni le personnel, ni les compétences (techniques de gestion, voire d'écriture et de lecture), ni le matériel ni les moyens financiers pour prendre en charge leurs nouvelles responsabilités de maître d'ouvrage. Le même problème se pose au niveau des Directions régionales qui doivent réorienter leurs activités et compétences vers l'appui-conseil aux communes.

Pour ce qui est de la gestion et de la durabilité des infrastructures, la situation est hétérogène. Les tarifs de l'eau sont fixés par les maires en concertation avec les parties prenantes (associations d'usagers de l'eau (AUE), ONG et/ou exploitants privés) lors de la mise en service des ouvrages. Ils doivent théoriquement couvrir les charges d'exploitation et de maintenance, le renouvellement des petits équipements, la rémunération de l'opérateur et/ou de l'association d'usagers et les diverses taxes, tout en restant à la portée des usagers. En fonction de ces paramètres, le prix de l'eau peut varier entre 0,6 et 1 USD/m³. Il ne permet généralement pas de couvrir toutes les charges d'exploitation des réseaux d'adductions et encore moins les charges de maintenance, ce qui à terme peut mettre en péril la qualité voire la durabilité du service. Pour les pompes à motricité humaine (PMH), c'est davantage la gestion des recettes de l'eau qui est en cause que le tarif lui-même (2 500 FCFA/personne/an en moyenne). Il semble en effet que la gestion des infrastructures par les comités en charge ne soit globalement pas jugée comme très satisfaisante. Les difficultés de maintenance sont aggravées par la multiplicité des marques de pompes et de groupes électrogènes, la faiblesse du service après-vente et le manque de spécialistes pour les réparations. Par conséquent, le taux de non-fonctionnalité des ouvrages hydrauliques est élevé, surtout pour les réseaux d'adductions d'eau potable simplifiés (31 pourcent en 2009 pour les AEPS, et entre 6 pourcent et 18 pourcent pour les points d'eau modernes – puits modernes et forages – selon le mode de calcul utilisé²²).

Graphique 11
Résultat de la matrice d'évaluation du Burkina Faso concernant l'hydraulique rurale, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus



■ Résultats - Burkina Faso
 ■ Moyennes, Pays à faibles revenus, RNB par habitant ≤ 500 USD

Source: Matrice d'évaluation CSO2.

Une réforme du système de gestion des infrastructures AEP en milieu rural et semi-urbain est en cours pour remédier à cette situation. Elle prévoit le développement de modèles de gestion déléguée qui permettraient une professionnalisation du service de l'eau pour les PMH, points d'eau autonomes et AEPS. Une centaine de systèmes a déjà bénéficiée de la réforme en 2008, avec un impact positif sur la qualité du service²³. Cependant, la faiblesse des capacités des entrepreneurs privés constitue un obstacle à la bonne application de la réforme, avec une grande dispersion des entreprises et des artisans-réparateurs, un secteur insuffisamment structuré, un niveau de compétence inégal et une faible capacité managériale. Par conséquent, certains projets et programmes menés par des ONG et des bailleurs de fonds ont initié des campagnes de renforcement des capacités des entrepreneurs privés. Celles-ci doivent être accompagnées par un système d'agrément à mettre en place par l'Etat afin que les activités et compétences des opérateurs privés puissent être mieux contrôlées.

8. Sous-secteur de l'hydraulique urbaine

Mesures prioritaires

- Augmenter la quantité d'eau produite (captée, traitée et distribuée) dans les 14 centres secondaires déficitaires (ONEA avec le soutien des PTF, horizon 2015).
- Améliorer le délai de recouvrement des factures de l'administration centrales et des collectivités territoriales (ONEA, horizon 2012).
- Poursuivre la mise en œuvre des recommandations de l'audit de certification 9001/2000 (ONEA).

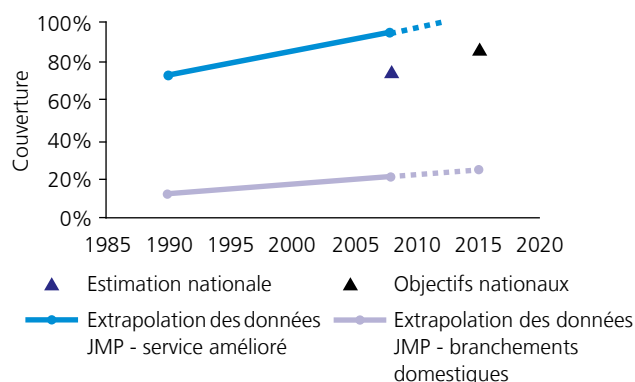
Le PN-AEPA et le Plan de développement de l'ONEA à l'horizon 2015 devraient permettre à 87 pourcent de la population urbaine d'avoir accès à l'eau potable en 2015 (contre un taux d'accès de 73 pourcent en 1990). Cet objectif aurait déjà été dépassé d'après les chiffres du JMP, qui estime que 95 pourcent de la population urbaine était desservie en 2008. Cependant les statistiques du JMP diffèrent de celles de l'ONEA qui établit le taux d'accès à 75 pourcent sur son périmètre d'intervention en 2008 (et 72 pourcent en 2009 suite à une modification des hypothèses de calcul) et souligne que des efforts supplémentaires doivent être fournis pour atteindre l'objectif correspondant à la partie urbaine de l'OMD pour l'accès à l'eau (cf. graphique 12).

Près de 50 pourcent du programme d'investissement de l'ONEA est d'ores et déjà financé. Plus de 150 millions USD doivent encore être mobilisés entre 2010

et 2015 (28 millions par an) pour boucler le programme d'investissement du PN-AEPA. A ces financements, il faut ajouter au moins 7 millions USD par an, provenant en partie des usagers et en partie du gouvernement, pour couvrir les charges d'exploitation et de maintenance (cf. graphique 13).

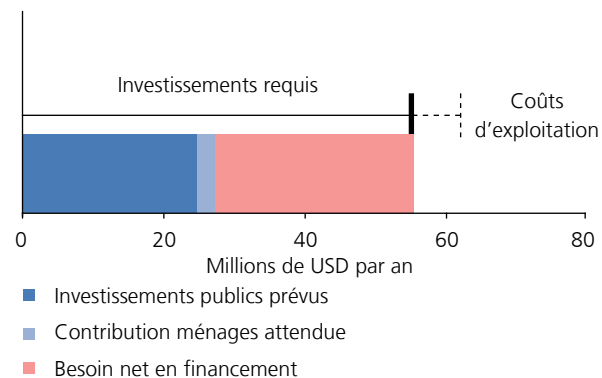
La matrice d'évaluation montre que le sous-secteur de l'eau urbaine au Burkina Faso est assez performant et se place largement au-dessus de la moyenne régionale (cf. graphiques 14 et 15). Ces bons résultats sont dus surtout à la bonne capacité de gestion et d'absorption de l'ONEA et à la facilité pour ses partenaires de financer de grosses infrastructures d'hydraulique urbaine. Grâce à sa situation financière saine, l'ONEA est capable d'autofinancer 20 à 30 pourcent de ses besoins de réhabilitation et d'expansion des réseaux d'eau potable (développement ou renouvellement des capacités de production et de

Graphique 12
Accès à l'eau potable en milieu urbain



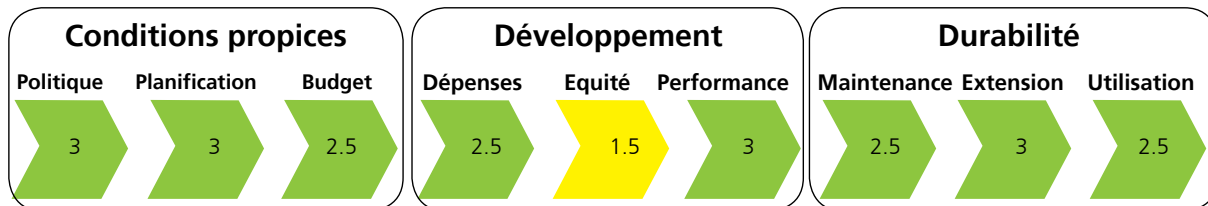
Sources: DGRE, ONEA et rapport JMP 2010.

Graphique 13
Besoins en investissements dans l'hydraulique urbaine



Source: Les estimations PN-AEPA ont été ajustées pour les années restantes de la période 2010-2015.

Graphique 14
Matrice d'évaluation pour l'hydraulique urbaine



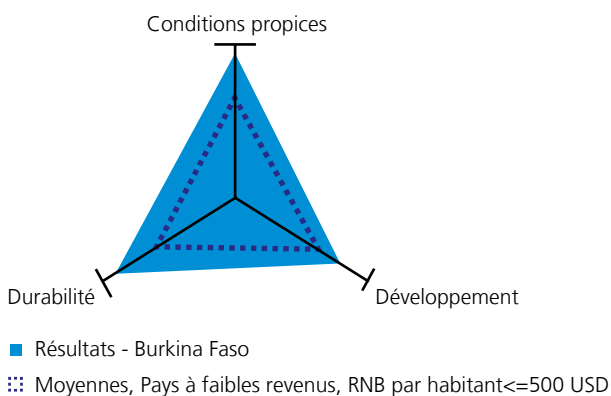
Source: Matrice d'évaluation CSO2.

branchement, acquisition du mobilier et matériel), le reste étant pris en charge par les PTF (la participation de l'Etat est nulle)²⁴. La contribution des usagers et la capacité d'autofinancement de l'ONEA s'accroissent régulièrement grâce à l'augmentation du nombre d'abonnés et des volumes d'eau consommés. En revanche, une révision à la hausse des tarifs semble difficilement envisageable tant la capacité des usagers à payer est réduite par la crise économique et l'inflation. Concernant l'hydraulique urbaine, non seulement l'extension du service est rapide mais sa qualité est très bonne, en termes de qualité de

l'eau, de continuité du service et de taux de rendement du réseau (83 pourcent en 2008)²⁵. L'ONEA a obtenu en 2008 la certification ISO 9001/2000 (Systèmes de gestion de la qualité) pour la gestion de sa clientèle et pour les prestations en assainissement, et souhaite faire certifier dans les années à venir l'ensemble de son champ d'activité.

L'ONEA aborde de manière volontariste la question de l'accès des plus pauvres au service : par exemple, la dernière révision tarifaire appliquée en 2008 a été spécialement conçue afin de ne pas répercuter sur les usagers les plus défavorisés la hausse (modeste) des tarifs de l'eau. En outre, il a lancé plusieurs campagnes successives de branchements sociaux de plus en plus subventionnés. Il met actuellement en œuvre un projet d'extension du réseau urbain dans cinq quartiers périphériques non-lotés de Ouagadougou, via la construction de mini-réseaux dont l'exploitation est confiée à des petits délégataires privés sélectionnés par appel d'offres. La généralisation de cette approche à l'ensemble des quartiers spontanés de la capitale est prévue en fonction du succès de cette opération pilote.

Graphique 15
Résultat de la matrice d'évaluation du Burkina Faso concernant l'hydraulique urbaine, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus



Source: Matrice d'évaluation CSO2.

En conclusion, la matrice d'évaluation montre que les performances du sous-secteur sont bien au-dessus de la moyenne des pays africains à faibles revenus. Cependant des ressources en eau additionnelles doivent être mobilisées dans les centres secondaires où la pression démographique se fait de plus en plus sentir.

9. Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural

Mesures prioritaires

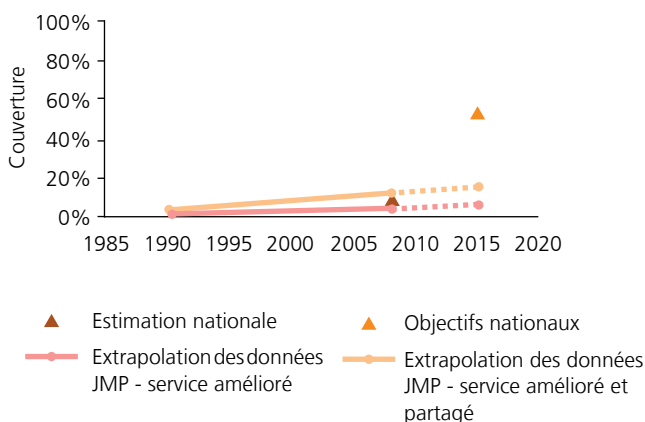
- Augmenter très rapidement les financements alloués à l'assainissement domestique.
- Mener une analyse des facteurs de succès et d'échec des interventions passées pour trouver les moyens les plus efficaces de stimuler la demande des ménages pour l'assainissement et d'accélérer les réalisations d'ouvrages (DGAEUE, avant 2012) et, à terme, pour élaborer et diffuser un guide méthodologique des projets et/ou un manuel d'intermédiation sociale sur la base du volet 2 du plan stratégique de communication du PN-AEPA (DGRE/DGAEUE).
- Veiller à une meilleure prise en compte de l'assainissement dans les PCD-AEPA (DGRE/DGAEUE) et les mettre en conformité avec le Document d'opérationnalisation de la stratégie d'assainissement rural.
- Initier une campagne de promotion de l'hygiène et de l'assainissement au niveau des ménages à l'échelle nationale et sur la durée, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Communication du PN-AEPA (DGAEUE avec le soutien des PTF).

D'après le PN-AEPA, l'objectif pour le sous-secteur de l'assainissement rural est d'atteindre un taux d'accès de 54 pourcent en 2015, ce qui paraît très ambitieux étant donné que le taux d'accès observé en 2005 n'était que de 10 pourcent. Le JMP quand à lui a estimé le taux d'accès fin 2008 à 6 pourcent, le reste de la population pratiquant la défécation en plein air ou disposant de latrines considérées comme non améliorées par le JMP. Le graphique 16 montre que l'accès à l'assainissement en milieu rural n'a pratiquement pas progressé depuis 20 ans. Cela s'explique en premier lieu par la faiblesse de la demande des ménages pour l'assainissement amélioré

et en deuxième lieu par le fait que la quasi-totalité des financements vont à l'assainissement institutionnel et public (écoles, centres de santé, lieux publics) et non à l'assainissement domestique qui seul est pris en compte dans le calcul du taux d'accès.

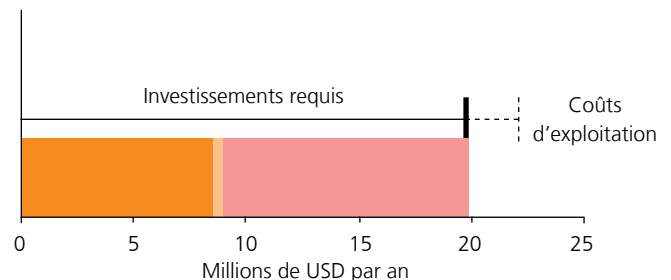
D'autres faiblesses caractérisent le sous-secteur de l'assainissement rural. Celles-ci incluent la difficulté de faire face à une croissance démographique très rapide en milieu rural, le manque de données fiables sur l'accès, la faible efficacité des campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation (IEC) menées jusqu'à présent, le

Graphique 16
Accès à l'assainissement en milieu rurale



Sources: DGRE, ONEA et rapport JMP 2010.

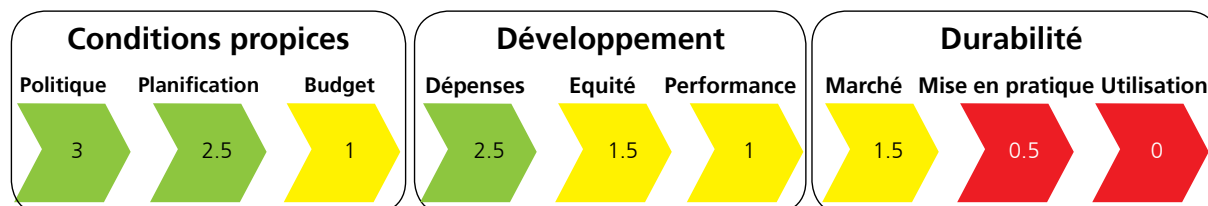
Graphique 17
Besoins en investissements dans l'assainissement rurale



Investissements publics prévus Contribution ménages attendue
Besoin net en financement

Source: Les estimations PN-AEPA ont été ajustées pour les années restantes de la période 2010-2015.

Graphique 18
Matrice d'évaluation pour l'assainissement et l'hygiène en milieu rurale



Source: Matrice d'évaluation CSO2.

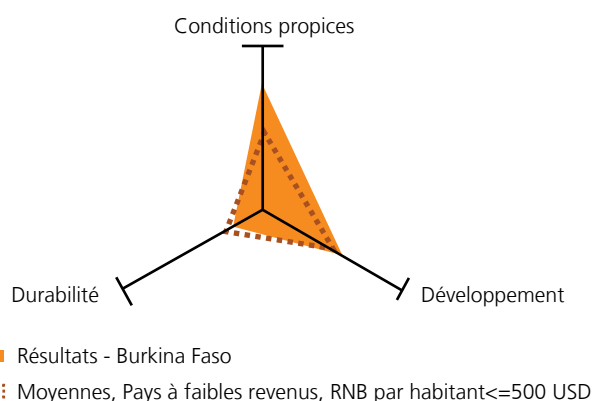
manque d'évaluation et capitalisation des interventions, la faible capacité de supervision des services déconcentrés de l'Etat, les procédures lentes de passation des marchés et de décaissement.

Le taux de mobilisation des financements pour le volet assainissement rural du PN-AEPA (période 2010-2015) est de 40 pourcent des besoins (cf. graphique 17).

Ce taux peut paraître relativement élevé, mais il ne signifie pas pour autant que l'accès des ménages à l'assainissement va augmenter en conséquence. En effet, les fonds acquis ne sont pas destinés à l'assainissement domestique. Sur le graphique 17, le manque de fonds alloués à l'assainissement familial est masqué par les montants importants alloués à l'assainissement institutionnel et public. On estime en effet que seuls 8 pourcent des fonds alloués à l'assainissement rural vont à l'assainissement familial, contre 92 pourcent à l'assainissement institutionnel et public²⁶. Si bien que près de 70 millions USD resteraient à mobiliser entre 2010 et 2015 pour aider les ménages à s'équiper d'ouvrages améliorés – par le moyen à la fois de campagnes de promotion de l'assainissement et éventuellement de subventions directes aux familles. Les ménages eux-mêmes seront mis à contribution pour l'investissement, en plus de leur prise en charge des coûts d'entretien et de maintenance estimés à 2 millions USD par an.

L'absence de données véritablement fiables et précises sur les taux d'accès à l'assainissement, s'il n'empêche pas de conclure que les objectifs du sous-secteur ne seront pas atteints, constitue néanmoins un obstacle à l'engagement des bailleurs de fonds. De plus, du point de vue de la planification des investissements, cette absence a pour conséquence que les nouveaux financements sont généralement orientés vers les zones

Graphique 19
Résultat de la matrice d'évaluation du Burkina Faso concernant l'assainissement rural, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus



Source: Matrice d'évaluation CSO2.

non déjà couvertes par des projets et programmes mais qui ne sont pas forcément les moins bien équipées en ouvrages d'assainissement. Ainsi, les écarts régionaux ne sont pas comblés.

Les interventions cherchent à promouvoir l'assainissement auprès des ménages par des campagnes de sensibilisation et la formation des maçons à la construction des ouvrages améliorés (selon la norme JMP). Cependant, les campagnes d'IEC sont souvent trop limitées dans l'espace et le temps pour avoir un impact significatif²⁷. Elles sont relayées sur le terrain par les animateurs recrutés dans le cadre des projets et programmes, car les agents publics de promotion de l'hygiène et de l'assainissement sont en nombre insuffisant voire nul au sein des services déconcentrés de l'Etat, et ne disposent pas de moyens de communication et de transport leur permettant d'exercer leur métier.

Afin d'augmenter rapidement les taux d'accès et pour répondre au manque de moyens des ménages, le PN-AEPA prévoyait également une subvention aux familles de 90 pourcent du coût total de l'ouvrage. Cette disposition, qui n'était pas respectée par tous les projets, a été flexibilisée début 2010 dans le cadre du Document d'opérationnalisation de la stratégie pour l'assainissement rural. Le problème principal était que ni l'Etat ni les collectivités territoriales ne sont en mesure de financer une telle subvention, et que nombre de PTF y sont réticents. Ainsi, le Document d'opérationnalisation vise à harmoniser les approches et ouvre en même temps à de nouvelles stratégies mettant davantage l'accent sur l'IEC que sur les subventions aux familles – en premier lieu l'approche « assainissement total porté par la communauté » (ATPC) ayant pour objectif d'éradiquer la défécation en plein air sans aucune subvention allouée aux ménages. Mais

l'identification et la mise en œuvre d'approches et outils efficaces pour promouvoir l'assainissement en milieu rural reste un vrai défi pour le sous-secteur.

Dans ce contexte, la création de la DGAEUE est signe d'une volonté de dynamiser le sous-secteur au plus haut niveau de l'Etat. La séparation d'avec l'hydraulique devrait lui donner plus de visibilité institutionnelle et renforcer son attractivité pour les PTF. Mais afin de rendre effective cette séparation, les moyens humains, matériels et financiers qui y sont consacrés doivent encore être renforcés. Ainsi, si le contexte institutionnel et les orientations stratégiques sont en train de se consolider, la matrice d'évaluation montre que les obstacles restent nombreux pour que l'assainissement rural connaisse une progression quantitative et qualitative significative vers l'atteinte de l'objectif sous-sectoriel (cf. graphiques 18 et 19).

10. Sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène en milieu urbain

Mesures prioritaires

- Développer les activités de vidange mécanique et la capacité de traitement des eaux usées et excréta dans les centres urbains (ONEA avec le soutien des PTF, horizon 2015).
- Développer un modèle réaliste de développement de l'assainissement collectif à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, qui prenne en compte la demande (faible) pour un tel service, la (faible) disponibilité des usagers domestiques et industriels à payer, et la nécessité de viser à terme un équilibre financier durable du sous-secteur (ONEA, horizon 2012).
- Mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de PSA dans les centres secondaires et les zones d'habitat spontané de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (ONEA avec le soutien des PTF).

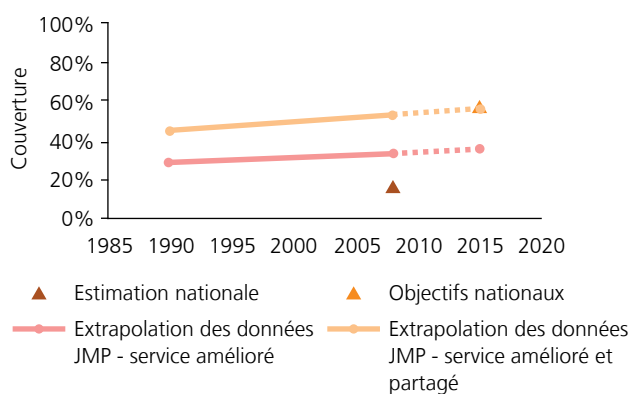
Selon l'ONEA, le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain en 2008 est de 17 pourcent, loin de l'objectif fixé à 57 pourcent pour 2015. Le JMP quant à lui estime un taux d'accès de 33 pourcent (contre 28 pourcent en 1990), ne permettant pas non plus d'espérer atteindre l'objectif correspondant à la partie urbaine de l'OMD pour l'accès à l'assainissement, malgré les efforts importants déployés par l'ONEA (cf. graphique 20).

L'augmentation constatée depuis 1990 est essentiellement due aux PSA de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui ont permis à l'ONEA de construire ou réhabiliter plus de 135 000 ouvrages d'assainissement autonomes en conformité

avec les normes JMP (les technologies promues par l'ONEA sont les latrines VIP et TCM fosse simple ou double, les latrines EcoSan et la réhabilitation de la latrine traditionnelle à l'aide d'une dalle de béton)²⁸.

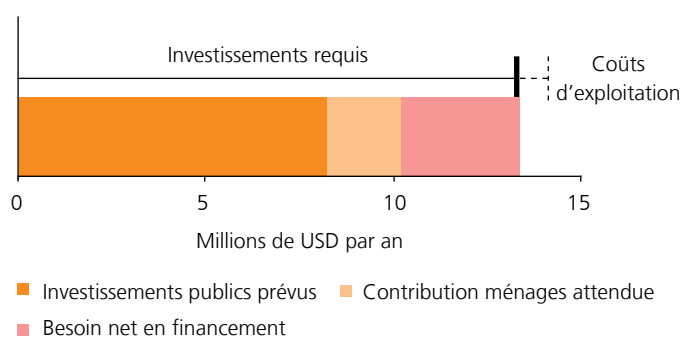
Fin 2009, environ 62 pourcent du besoin en financement pour l'assainissement urbain étaient couverts (cf. graphique 21). Près de 20 millions USD au total (3 millions annuels) restent à mobiliser par l'ONEA pour financer les activités de promotion, les subventions aux ménages et les infrastructures collectives (réseaux collectifs, blocs sanitaires, stations de traitement). Une partie importante sera apportée par les ménages eux-mêmes, qui contribuent

Graphique 20
Accès à l'assainissement en milieu urbain



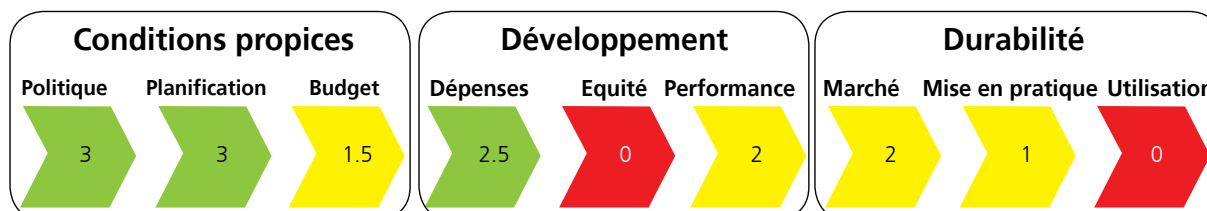
Sources: DGRE, ONEA et rapport JMP 2010.

Graphique 21
Besoins en investissements dans l'assainissement urbain



Source: Les estimations PN-AEPA ont été ajustées pour les années restantes de la période 2010-2015.

Graphique 22
Matrice d'évaluation pour l'assainissement urbain



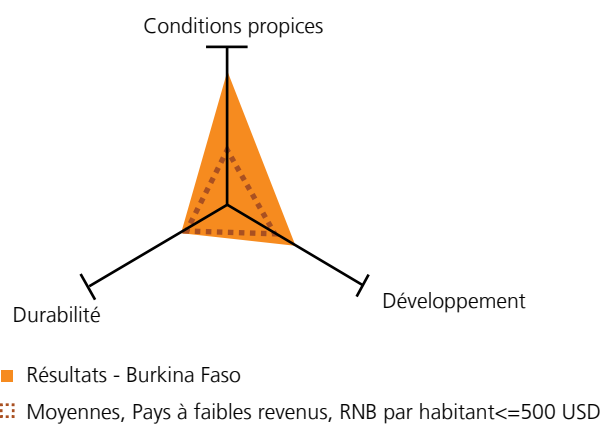
Source: Matrice d'évaluation CSO2.

à l'investissement à hauteur de 2 millions USD par an, en plus de prendre en charge les coûts de maintenance des ouvrages domestiques (évalués à 1 million USD par an).

Suite au succès des Plans stratégiques d'assainissement (PSA) de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, l'ONEA a élaboré ou est en train d'élaborer une quinzaine d'autres PSA sur les 29 qu'il doit réaliser d'ici à 2015 dans les centres secondaires, et dont 6 sont en phase de mise en œuvre. D'autre part, l'ONEA envisage actuellement d'étendre l'approche PSA aux quartiers périphériques non-lotis de la capitale. Ces initiatives permettraient d'accroître le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain et d'améliorer significativement la situation sanitaire et environnementale en zone périurbaine et dans les petites villes. Cependant le manque d'opérateurs de vidange mécanique dans les centres secondaires et petites villes, et la quasi-absence de stations aménagées pour le traitement des boues de vidange représentent des contraintes pour la généralisation des PSA. De plus, la redevance assainissement prélevée sur la facture d'eau ne suffit pas à financer les nouveaux PSA : une contribution plus importante des bailleurs de fonds est devenue indispensable. Or seule une moitié des financements nécessaires est acquise.

Des instruments ont été élaborés pour les campagnes de promotion de l'hygiène et de l'assainissement qui sont utilisés à grande échelle dans les villes bénéficiant d'un PSA (matériel pédagogique, spots radio et télévisés, visites de parcelles témoins, indicateurs de performance pour les bureaux d'études chargés de l'animation et de la maîtrise d'œuvre, incitations contractuelles au résultat, etc.). L'ONEA organise également dans ces villes le recensement, la formation, la certification et la fourniture en équipement des artisans (préfabricants, maçons).

Graphique 23
Résultat de la matrice d'évaluation du Burkina Faso concernant l'assainissement urbain, et comparaison avec les autres pays africains à faibles revenus



Source: Matrice d'évaluation CSO2.

Le niveau de la demande et la qualité du service y sont donc en constante amélioration. Enfin, le dispositif des PSA est complété par une subvention en nature pour la construction d'une installation d'assainissement. Le montant de cette subvention varie en fonction du type de technologie et de la localisation du bénéficiaire. A titre d'exemple, la subvention représente 10 pourcent du coût des travaux pour la réhabilitation d'une latrine traditionnelle et 47 pourcent du coût de la réalisation d'une toilette à chasse manuelle double fosse dans les centres ville de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, permettant un bon effet levier. Cette subvention est plus élevée dans les quartiers périphériques lotis (jusqu'à 70 pourcent), et davantage encore dans les centres secondaires, pour s'adapter à la moindre disponibilité des ménages à payer²⁹.

Parallèlement à la promotion de l'assainissement autonome, l'ONEA développe depuis quelques années son réseau de tout-à-l'égout à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, avec le soutien actif de certains PTF. Pour l'instant le développement de l'assainissement collectif est confronté à quelques difficultés de viabilité financière et technique. En effet, la volonté de la population et des administrations à se raccorder au réseau est faible parce qu'il y a un manque de prise de conscience sur les bénéfices de l'assainissement collectif. Par conséquent, la proportion des effluents industriels est très élevée par rapport au volume d'effluents domestiques initialement prévu, ce qui détériore les canalisations et réduit les performances de

la station d'épuration par lagunage. Cette complication technique est aggravée par l'insuffisance du prétraitement des eaux usées au niveau des industries. Enfin, il est probable que l'extension du réseau collectif alourdisse considérablement les charges d'exploitation de l'ONEA.

Ainsi, les résultats de la matrice d'évaluation montrent que, malgré que le sous-secteur de l'assainissement urbain soit nettement au-dessus de la moyenne des pays subsahariens à faibles revenus, des progrès restent à faire pour continuer à développer un service de qualité et durable, notamment dans les petits centres et pour les ménages défavorisés (cf. graphiques 22 et 23).

Notes et références

- ¹ Projection du taux de change moyen FCFA-USD sur la période 2009-2011, United Nations Operational Rates of Exchange
- ² La première série de ces Etats des lieux, qui a été réalisé en 2006, a concerné 16 pays et a été résumée dans le rapport suivant : Getting Africa on-track to meet the MDGs on Water and Sanitation.
- ³ Sources : Direction générale des ressources en eau (DGRE), Rapport de la Commission sectorielle thématique du PAP-CSLP, mars 2010 ; Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA), Rapport annuel 2008 d'avancement du PN-AEPA en milieu urbain ; DGRE, Document de Programme du PN-AEPA, 2006. Les mêmes sources sont utilisées pour les sections 7 à 10.
Il est prévu que ces chiffres soient actualisés fin 2010 ou courant 2011 pour prendre en compte les résultats du dernier recensement de la population publiés par l'INSD au premier semestre 2010. Au moment de la rédaction du présent rapport ces chiffres n'étaient pas encore disponibles.
- ⁴ Cf. UNICEF / OMS Joint Monitoring Program, Progress on Sanitation and Drinking Water: 2010 Update. Même source utilisée pour les sections 7 à 10. Les estimations du JMP sont basées sur une régression linéaire des résultats d'enquêtes ménages nationales représentatives.
- ⁵ Afin que le taux d'accès actuel puisse se maintenir jusqu'en 2015, les investissements doivent permettre d'étendre le service proportionnellement à la croissance démographique et de répondre aux besoins en maintenance et réhabilitation des installations pourcent existantes.
- ⁶ Cf. ONEA. 2009. Rapport annuel 2008 d'avancement du PN-AEPA en milieu urbain, septembre 2009 ; DGRE, Document de Programme du PN-AEPA, novembre 2006 ; UNICEF / OMS Joint Monitoring Programme, Progress on Sanitation and Drinking Water: 2010 Update.
- ⁷ Cf. DGRE. 2006. Document de Programme du PN-AEPA, 2006. Même source utilisée pour les sections 7 à 10.
- ⁸ Cf. DGRE et ONEA. 2010. Plans de financement du PN-AEPA pour les milieux rural et urbain, mis à jour pour la revue annuelle du secteur 2010. Les mêmes sources sont utilisées pour les sections 7 à 10.
- ⁹ Les totaux sont une somme des arrondis, ce qui explique la différence entre les montants totaux 2007-2015 mentionnés dans le paragraphe (1085 millions USD nécessaires pour l'eau potable et 250 millions USD nécessaires pour l'assainissement) et les montants annuels mentionnés dans le tableau (121 millions USD par an pour l'eau potable et 28 millions USD par an pour l'assainissement). Le même discours vaut pour les besoins d'investissements (différence entre investissements nécessaires et investissements anticipés) : 83 millions USD par an entre 2010 et 2015 pour l'eau potable (76 millions + 7 millions attendus des ménages) et 17 millions pour l'assainissement (14 millions + 2 millions attendus des ménages). Il est prévu que ces chiffres soient actualisés fin 2010 ou courant 2011 pour prendre en compte les résultats du dernier recensement de la population publiés par l'INSD au premier semestre 2010. Au moment de la rédaction du présent rapport ces chiffres n'étaient pas encore disponibles.
- ¹⁰ « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base »
- ¹¹ Cf. DGRE. 2010. Rapport sectoriel / bilan annuel au 31 décembre 2009 et programmation 2010, février 2010. Dans la suite de ce rapport, le terme « urbain » renvoie au périmètre d'intervention de l'ONEA (plus restreint que l'acception de l'Institut National de Statistique et de la Démographie) et le rural correspond au territoire relevant de la responsabilité de la DGRE et DGAEUE – sauf lorsqu'il s'agit des données du JMP qui se basent sur la définition administrative
- ¹² Cf. note 3.
- ¹³ Pour l'assainissement, l'aspect portant sur la maintenance a été remplacé par les marchés, et celui sur l'extension par la mise en pratique, afin de refléter le fait que le Gouvernement est plus impliqué dans la facilitation et le soutien que dans la mise en œuvre directe. La méthodologie de la matrice d'évaluation CSO2 et sa structure sont présentées de manière détaillée dans le rapport de synthèse régionale
- ¹⁴ Les indicateurs y afférents sont les suivants. Tous sous-secteurs : cibles fixées dans le programme national AEPA ou le CSLP ; politiques / stratégies sous-sectorielles promulguées. Pour l'hydraulique (rurale et urbaine) : rôles institutionnels bien définis. Pour l'assainissement (rural et urbain) : structure responsable désignée.

- ¹⁵ Les indicateurs y afférents sont les suivants. Tous sous-secteurs : approche programmatique mise en place ; programme d'investissements pour l'atteinte des OMD élaboré ; disponibilité des financements pour l'atteinte des OMD ; taux d'exécution des financements extérieurs ; taux d'exécution des financements internes.
- ¹⁶ Dans l'absence de documents officiels qui fournissent des statistiques sur les financements, les chiffres du tableau 1 ont été calculés à partir d'autres sources (analyses, compte rendus, etc.) et d'entretiens avec les responsables du secteur afin d'établir une estimation la plus possible réaliste.
- ¹⁷ Un phénomène relativement courant en Afrique occidentale francophone: l'échange du soutien technique ou financier entre les institutions de l'hémisphère Nord et du Sud, autre que les gouvernements centraux.
- ¹⁸ Sources : DGRE et ONEA.2010. Plans de financement du PN-AEPA pour les milieux rural et urbain, mis à jour pour la revue annuelle du secteur 2010 ; Banque Mondiale, Revue des dépenses publiques dans l'AEPA en milieu rural sur la période 2001-2006, mars 2008 ; DGRE, Budget-programme par objectif 2010-2012 pour l'AEPA en milieu rural, 2010 ; entretiens avec la DGRE, l'ONEA et les principaux bailleurs de fonds.
- ¹⁹ Cf. Banque mondiale. 2008. Revue des dépenses publiques dans l'AEPA en milieu rural sur la période 2001-2006, mars 2008 ; Budget-programme par objectif (BPO) 2010-2012 pour l'AEPA en milieu rural, 2010 ; DGRE, Rapport d'exécution financière du BPO 2009-2011, 2010 ; Water and Sanitation Programme (WSP), Evaluation de l'efficacité de l'aide dans le secteur AEPA au Burkina Faso, mars 2008; entretiens avec la DGRE, l'ONEA et les principaux bailleurs de fonds.
- ²⁰ Les indicateurs y afférents sont les suivants. Tous sous-secteurs : revue annuelle du secteur définissant des mesures prioritaires à mettre en œuvre ; dépenses identifiables par sous-secteur dans le budget national (pour l'hydraulique urbaine : y compris les subventions récurrentes de l'Etat à l'opérateur national) ; financements internes et extérieurs pris en compte de manière exhaustive dans le budget ; cohérence entre les normes et définitions utilisées pour les enquêtes ménages nationales avec celles du JMP. Pour l'hydraulique rural et l'assainissement : comparaison systématiques entre engagements et décaissements des bailleurs et du budget national, avec reporting au niveau national. Pour l'hydraulique urbaine : les comptes et le bilan de l'opérateur sont audités annuellement. Pour l'hydraulique rurale et l'assainissement : vérification de la bonne application des critères d'équité devant orienter les financements vers les zones appropriées. Pour l'hydraulique urbaine : élaboration et mise en œuvre de stratégies en faveur des plus défavorisés. Hydraulique (urbaine et rurale) : reporting des réalisations au niveau national. Assainissement (urbain et rural) : suivi de la quantité et de la qualité des réalisations, y compris des campagnes de promotion et des stratégies de subventionnement.
- ²¹ La matrice d'évaluation utilise un simple code de couleur pour indiquer la performance de chaque composante : la couleur verte pour une bonne performance (note supérieure à 2), le jaune indiquant que des obstacles persistent (note comprise entre 1 et 2) et le rouge indiquant un retard très significatif (note inférieure à 1).
- ²² Pour ce paragraphe, les sources utilisées sont : Banque Mondiale, Revue des dépenses publiques dans l'AEPA en milieu rural sur la période 2001-2006, mars 2008, p.11-13 ; DGRE, Rapport sectoriel/bilan annuel au 31 décembre 2009 et programmation 2010, février 2010, p.11-12 ; entretiens avec la DGRE, et les principaux bailleurs du secteur (y compris les ONG et le CC-EPA). Le taux de non-fonctionnalité le plus faible est estimé via la méthode de calcul d'après laquelle un point d'eau doit avoir été signalé comme en panne depuis plus d'un an pour pouvoir être retiré de l'inventaire des ouvrages d'hydrauliques fonctionnels.
- ²³ Cf. DGRE. 2010. Rapport de la Commission sectorielle thématique du PAP-CSLP, mars 2010.
- ²⁴ Cf. ONEA. Budget prévisionnel d'exploitation et d'investissement pour les années 2006 à 2009 ; ONEA, Etats financiers pour les années 2006 à 2009.
- ²⁵ Cf. ONEA. 2009. Rapport annuel d'activités 2008, avril 2009, p.6.
- ²⁶ Chiffre 2009. Cette année-là, 1 827,18 milliards FCFA ont été investis dans l'assainissement rural, dont seuls 8,16 pourcent (149,17 milliards) ont été alloués à l'assainissement familial. Source : DGRE, Rapport sectoriel / bilan annuel au 31 décembre 2009 et programmation 2010, février 2010, p.23-25.
- ²⁷ A noter qu'une campagne nationale de plaidoyer pour l'assainissement et l'hygiène a été officiellement lancée en juillet 2010 sous le haut patronage du Président de la République.
- ²⁸ Cf. ONEA. 2009. Rapport annuel d'activités 2008, avril 2009, p.33-37.
- ²⁹ Cf. ONEA. 2009. Rapport de faisabilité de l'extension du PSAO aux quartiers périphériques non-lotés de Ouagadougou, 2009.

Notes

Notes



URINES
ECO
SAN
BRUTES

EcoSan
Union Européenne

Secteur 27
Notre urine
Union Européenne

URINES
ECO
SAN
BRUTES

URINES
ECO
SAN
BRUTES



Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Water and Sanitation Program–Africa Region

The World Bank, Upper Hill Road

P.O. Box 30577-00100, Nairobi, Kenya

Tél : +(254) 20 322 6300

E-mail : wspaf@worldbank.org

Web site : www.esp.org